

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Rallye International Pascal Lebrun (pour versement bancaire manuel)

A retourner par mail : [jmsirjacobs@yahoo.fr](mailto:jmsirjacobs@yahoo.fr)

**COMPLÉTEZ UN FORMULAIRE POUR CHAQUE PARTICIPANT DE VOTRE GROUPE.**

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :  Localité :

Pays :

TEL :

Mail :

Le rallye, le repas et activités.....60 €

Le rallye, le repas et activités (-12ans).....40€

Le rallye, le repas et activités + MANCHE SPECIALE.....70€

Le rallye, le repas et activités + MANCHE SPECIALE (-12 ans).....50€

Full (rallye+ repas +activités +manche spéciale + BBQ (12 tickets boissons).....89€

Full (-12 ans).....70€

Repas de midi pour les accompagnants.....20€

BBQ(19h).....15€

Carte d'adhésion CPRH.....50€

10 X Tickets Drinks.....10€

1X Ticket Tombola.....5€

**Pour finaliser votre inscription, vous devez payer par versement bancaire**

sur le compte: IBAN : BE160 0042 0822 574 BIC : BPOTBEB1

Bénéficiaire Phoenix Détection

(Les coordonnées des participants en communication)

Je soussigné (Nom et Prénom).....

déclare adhérer totalement au règlement et m'engage à le respecter dans son intégralité

(signature précédée de la mention lu et approuvé).

# Règlement du rallye 2018.

**Les règles suivantes devront être respectées, sous peine d'exclusion immédiate du rallye sans remboursement.**

- Se limiter aux zones de prospections définies par les organisateurs.
- Respecter les horaires établis et ne pas prospecter en dehors de ceux-ci.

## **- Reboucher vos trous et ramasser tous déchets détectés.**

(Toute personne ne respectant pas cette consigne sera exclue du rallye durant 30 minutes au 1<sup>er</sup> avertissement et définitivement au second).

- Toutes monnaies ou objets faisant partie des lots enfouis appartiennent à leur inventeur.
- Les lots non découverts lors du rallye seront remis en jeu à la prochaine édition.
- En cas de trouvailles fortuites autres que celles citées ci-dessus et pouvant intéresser l'art, l'histoire et l'archéologie, la législation Belge en vigueur sera d'application et les droits du propriétaire du terrain seront sauvegardés.
- En cas de désistement dans les 3 jours précédents la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation par les organisateurs.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.
- Toute découverte éventuelle d'engins explosifs devra être signalée immédiatement aux organisateurs et vous devrez vous abstenir de les manipuler.
- Toute vente ou échange d'objets pouvant intéresser l'art, l'histoire et l'archéologie est strictement interdite durant la manifestation.
- Toute forme de promotion ou de distribution de flyers pour un magasin spécialisé dans la vente de détecteurs de métaux est strictement interdite sans l'accord de l'organisateur.

De même que la promotion de tout autre rallye, magazine, forum ou association est soumis à l'autorisation de l'organisation. Le non respect de cette consigne sera sanctionné par l'exclusion pure et simple du ou des auteurs.

- Le rallye est une manifestation privée organisée sur des terrains privés, les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout visiteur (non invité) ou participant qui selon leur avis troublerait l'ordre ou la moralité.
- Toute personne en état d'ébriété sera expulsée.

Le port de bracelet (qui vous sera remis par les organisateurs) est obligatoire.

L'accès à la manifestation ne sera autorisé qu'aux porteurs de celui-ci présentez-le à chaque point de contrôle.

- Les organisateurs se réservent le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) le montant des lots en fonction du nombre de participants à la manifestation..
- IL est strictement interdit de filmer ou prendre des photos de la manifestation sans l'accord des organisateurs.
- La diffusion de photos et/ou vidéos du rallye ne peut se faire sans l'accord des organisateurs sous peine de poursuites judiciaires y compris les reportages TV/YouTube/Facebook.

- Toute reproduction et diffusion des documents et photos concernant les Rallyes "Pascal Lebrun" passés et à venir est strictement interdite sans l'accord écrit des organisateurs.

Tout contrevenant sera passible de poursuites judiciaires conformément à la loi de propriété intellectuelle.

- Les salles que nous louons, sont liées à des brasseurs. L'introduction de boissons ( eau, softs, bières, vins et autres alcools...) est strictement interdite.

Tout contrevenant sera immédiatement exclu du rallye pour cet édition.

**Les litiges découlant de l'application du présent règlement sont soumis au Droit Belge devant les Tribunaux compétents**